



## Déclaration au CDEN du 6 septembre 2019

Madame l'Inspectrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le gouvernement et le ministre de l'Education nationale font feu de tout bois dans une communication annonçant « l'acte 2 du quinquennat » qui changerait radicalement l'acte 1 : « écoute, modestie, horizontalité... » !

Mais la réalité des semaines qui viennent de s'écouler c'est la publication de la loi Blanquer sur « l'école de la confiance », c'est la publication de la loi Dussopt-Darmanin de transformation de la fonction publique, c'est la publication du rapport Delevoye pour un système universel de retraites par points.

La réalité c'est la grève qui s'est étendue dans les services d'urgence pour les salaires et les conditions de travail, c'est la grève des enseignants contre la réforme Blanquer, c'est la mobilisation inédite des correcteurs du baccalauréat jusqu'à la mi-juillet, c'est le conflit des sapeurs-pompiers et celui dans les Finances publiques.

La réalité c'est la brutale répression de tous les mouvements de résistance des salariés et des citoyens contre la politique gouvernementale.

Le Président de la République et ses ministres afficheraient maintenant « un souci constant pour la concertation ». S'agit-il de respecter et rétablir le droit de grève et de manifester ? S'agit-il de mettre un terme à la répression notamment à l'égard des « Gilets jaunes » ? S'agit-il d'entendre enfin ce qui s'exprime et de négocier sérieusement avec les organisations syndicales ? Ou plutôt, s'agit-il pour le gouvernement de traiter avec les organisations syndicales de la seule mise en œuvre de lois et projets gouvernementaux que rejettent les salariés ?

Pour la **FNEC FP-FO**, les choses sont claires :

- Concernant les retraites, nous ne voulons pas du régime universel par points ni de la baisse des pensions. Nous voulons conserver le code des pensions civiles et militaires. FO et ses syndicats se rassembleront le 21 septembre à Paris, pour le retrait du rapport Delevoye. Comme l'affirme le Secrétaire général de notre confédération : "S'il faut aller à la grève, nous sommes prêts." En effet, de quels paramètres d'application discuter pour une réforme qui, a minima, réduirait de 25 % le montant des pensions des fonctionnaires d'Etat que sont les personnels de l'Education nationale ?!
- Concernant la loi de transformation de la fonction publique, nous n'accepterons pas le sabotage programmé des commissions administratives paritaires livrant les personnels à l'arbitraire pour la gestion de leur carrière (mouvement, promotions).
- Concernant les salaires, les maigres miettes issues du protocole PPCR annoncées très médiatiquement par le ministre ne font que renforcer la revendication de revalorisation et de rattrapage de la valeur du point d'indice bloquée depuis 10 ans.
- Concernant la loi Blanquer et la réforme du bac et du lycée, aucun groupe de travail ni comité de suivi ne pourra entamer la volonté des personnels de défendre l'école, de défendre leurs missions, de défendre leurs conditions de travail et leurs garanties statutaires.
- Concernant la volonté du gouvernement d'imposer l'apprentissage dans tous les lycées professionnels, aucun groupe de travail ni comité de suivi ne nous fera cautionner la loi Pénicaud qui fait peser les plus lourdes menaces sur la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

La **FNEC FP-FO** et ses syndicats sont disponibles pour toutes les discussions pour négocier et faire avancer les revendications, pas pour faire le réglage des réformes du ministre, pas pour en discuter les modalités d'application.

La **FNEC FP-FO** et ses syndicats entendent ne rien cautionner et continuer à porter en toute indépendance les revendications établies avec les personnels dans les instances du syndicat et dans les assemblées générales.

Concernant cette phase d'ajustement de rentrée, nous souhaitons tout d'abord être porteurs de la parole de plus en plus fréquente des collègues directeurs exaspérés par les conditions de rentrée et par la suspicion et la défiance à leur égard concernant les élèves inscrits. Alors qu'il suffit de demander au directeur les effectifs de rentrée, les IEN déjà débordés de travail sont envoyés dans les écoles pour compter classe par classe les élèves. Et pendant ce temps, des centaines de problèmes dont l'institution est responsable ne sont pas réglés dans les écoles. Nous notons en vrac : les affectations des directeurs non effectuées la veille de la prérentrée, les compléments de temps partiels et de décharges non pourvus, des remplacements non prévus, l'absence de confirmation de temps partiels, de congés parentaux, les demandes de délégation restées sans réponse, l'absence d'arrêtés d'affectation...

Nous rappelons que FO demande que l'essentiel de la carte scolaire se fasse en une seule phase, avant le mouvement. La phase d'ajustement de septembre doit se tenir pour les seules situations d'ouvertures non prévisibles, et sans aucune fermeture. En outre un envoi tardif des documents de travail, comme cela a été le cas cette semaine, n'en permet pas l'étude et constitue une entrave à notre travail de représentants du personnel. Cependant dans le cadre d'une dotation très restreinte, la vérité du terrain reste implacable : il manque des centaines de professeurs des écoles.

Nous voulons aussi souligner deux points de la loi Blanquer :

Depuis le 2 septembre, les articles L 131-1 et L 351-1, du Code de l'éducation disposent respectivement que *"L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans..."* et que *"Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs (ULIS) sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés."* ;

L'article L132-1 impose que le corollaire de l'instruction obligatoire est l'assurance de la scolarisation dans l'enseignement public et gratuit pour les parents demandeurs (*"L'enseignement public dispensé dans les écoles maternelles et les classes enfantines et pendant la période d'obligation scolaire définie à [l'article L. 131-1](#) est gratuit."*)

Ces obligations nouvelles imposent des ouvertures de classe supplémentaires pour les écoles accueillant des ULIS et des ouvertures de classes supplémentaires en maternelle permettant d'accueillir les nombreux élèves à venir dont les parents souhaitent que l'école assure l'instruction obligatoire "dès l'âge de 3 ans".

Enfin, vous vous êtes engagée pour qu'il y ait au maximum 30 élèves par classe en maternelle. Nous vous demandons de tenir cet engagement.

Les postes manquent dans les écoles, les classes sont surchargées, les remplaçants vont faire défaut... Le nombre d'élèves dans les classes est beaucoup trop élevé et nos missions se complexifient perpétuellement.

Pendant plusieurs mois les enseignants se sont mobilisés par la grève pour exiger le retrait du projet de loi Blanquer. Les revendications des enseignants sont légitimes :

- allègement des effectifs dans toutes les classes : pas une classe à plus de 25 élèves en élémentaire et maternelle et respect des seuils en REP et REP+ ;
- ouvertures partout où cela est nécessaire ;
- création de postes de remplaçants en nombre suffisant et abandon de la fusion ;
- ouvertures et réouvertures de postes et structures spécialisées et des postes de RASED ;
- recrutement des enseignants manquants sur la seule liste complémentaire ; et non des contractuels !
- respect de la spécificité des maternelles : pas de fusion maternelle-élémentaire.
- Non à la mutualisation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés.